



Communiqué

Montréal, le 27 mai 2008,

Rapport de la Commission Bouchard-Taylor : position du Centre justice et foi

Le Centre justice et foi (CJF) accueille favorablement les recommandations de la Commission Bouchard-Taylor. Il se réjouit particulièrement de celle en faveur d'une «laïcité ouverte». Cette option, que la société québécoise a privilégiée en milieu scolaire, traduit largement l'imagination dont nous sommes collectivement capables pour relever les défis en regard de la diversité religieuse croissante du Québec. Le CJF croit que la réflexion initiée par la présente Commission doit se poursuivre dans le cadre d'un texte législatif consacrant les grands principes d'un modèle québécois de laïcité. Nous tenons notamment à souligner l'importance de la demande faite au gouvernement afin qu'il «fasse une promotion vigoureuse du nouveau cours d'Éthique et de culture religieuse qui doit entrer en vigueur en septembre 2008». Un tel cours peut certainement contribuer à ce que les nouvelles générations puissent s'ouvrir intelligemment au vécu religieux diversifié de la société québécoise.

Le CJF est aussi encouragé par les recommandations de la Commission Bouchard-Taylor réaffirmant l'importance des droits de la personne et des mesures d'intégration pour les personnes immigrantes. Nous appuyons l'appel de la Commission visant à donner une portée effective aux droits économiques et sociaux. Le CJF réitère aussi l'urgence de consentir à «beaucoup plus de moyens aux organismes dont le mandat est d'informer et de protéger les citoyens». On ne répétera jamais assez l'importance que revêt notre régime de droits dans une société démocratique comme

le Québec. Le CJF demande au gouvernement de mettre en œuvre les mesures nécessaires en vue d'une réelle éducation citoyenne ainsi qu'à une véritable lutte au racisme et à la discrimination.

La Commission Bouchard-Taylor ne peut résoudre à elle seule les questionnements légitimes liés à notre identité collective. Il appartient au gouvernement de répondre aux espoirs qui ont été investis par la population dans les travaux de la présente Commission. Sur ce plan, tel que le recommande le rapport, il importe de «clarifier et soumettre au débat public les questions au sujet desquelles des consensus restent à construire». Tout en prenant acte du caractère distinct du Québec dans le contexte nord-américain et du désir profond de sa collectivité de durer dans le temps, le CJF a toujours eu pour souci d'éviter l'écueil que constitue la réduction de la question de l'intégration à l'enjeu de la protection identitaire et du seul devoir individuel. Nous demeurons convaincus que l'interculturalisme québécois, base de notre modèle d'intégration, doit se comprendre dans une vision plus élargie de la citoyenneté et qu'il peut de la sorte contribuer à favoriser la diversité et l'enrichissement mutuel dans un cadre de vie plus démocratique. Il est important que l'État initie une véritable campagne qui en donne une compréhension plus rigoureuse.

-30-

Pour plus de détails : *Élisabeth Garant*, directrice générale du CJF, au 514-387-2541 (poste 247)
ou centrejusticefoi@cjf.qc.ca